

31/08/2018

Le présent règlement intérieur a été adopté par le conseil d'administration de Eirlab Community le 31/08/2018

Description

Eirlab Community propose à ses adhérents l'accès à deux espaces :

- L'espace "innovation" de 360 mètres carrés comprenant entre autre :
 - Des espaces d'échange et de discussion
 - Des établis pour les travaux d'électronique (soudure, mesure) et d'assemblage
 - Des stations de travail pour la conception
- L'espace "prototypage" de 40 mètres carrés comprenant entre autre :
 - Des imprimantes 3D
 - Une découpe / graveuse laser
 - Une perceuse à colonne
 - 3 fraiseuses CNC de différentes tailles pour l'usinage de PCB, bois, métaux
 - Un tour CNC pour l'usinage de métaux

Une liste complète et à jour du matériel est disponible sur le site internet de l'association

Adhésion

Conformément aux statuts de l'association peuvent adhérer à l'association les personnes morales, les personnes majeures ainsi que les personnes mineures sous réserve de l'accord d'un responsable légal. Les mineurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés par un membre majeur de l'association.

Sont considérés comme adhérents, les personnes à jour de leur cotisation et acceptant le présent règlement intérieur.

Cotisations

Pour être membre de l'association, les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation selon le barème suivant :

Pour les personnes physiques :

- tarif libre pour les élèves et personnels de Bordeaux-INP
- 50€ par an, pour les élèves, étudiants et demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif
- 100€ par an sinon

La cotisation d'une personne physique peut être acquittée par une personne morale. Sur demande, un appel à cotisation pourra être émis ainsi qu'un reçu de paiement à la réception du règlement du montant de la cotisation.

La cotisation vaut pour une durée de 1 an à compter du règlement de celle ci.

31/08/2018

Horaires

Les horaires d'ouverture des espaces sont communiqués sur le site internet <http://www.eirlab.org> avec au minimum une semaine d'avance.

Condition d'accès

L'espace "innovation" est accessible à tous les membres sans conditions.

L'accès à l'espace "prototypage" est conditionné par un système d'accréditation à trois niveaux :

- Non accrédité
- Utilisateur
- Formateur

Les accréditations se font par gamme de machines. Les personnes "non accréditées" doivent obligatoirement être accompagnées par une personne "formateur" pour pouvoir accéder à l'espace "prototypage" et utiliser les machines de cet espace. Les personnes accréditées "utilisateur" peuvent accéder librement à l'espace prototypage, mais n'utiliser que les machines pour lesquelles elles sont accréditées.

Pour être accrédité "utilisateur", les personnes doivent démontrer leur bonne compréhension des règles de sécurité ainsi que leur maîtrise de l'utilisation des machines. L'accréditation "utilisateur" est accordée par le président de l'association après avis d'au moins deux personnes "formateur". L'accréditation "formateur" est accordée par le président de l'association. Une liste des membres accrédités "formateur" est disponible sur le site internet de l'association.

Consommables

L'adhésion à l'association n'inclut pas de consommable quel qu'il soit : bois, acrylique ou filament pour l'impression 3D. Les membres de l'association peuvent acheter certains consommables auprès de l'association selon la disponibilité. Les membres apportant leurs propres consommables doivent faire valider celui-ci par un manager avant de l'utiliser sur les machines.

Manager

Le conseil d'administration de l'association désigne certains de ses membres comme managers. Les managers sont chargés de la gestion de l'espace. Ils font autorité et veillent au bon respect du présent règlement. Seuls les managers peuvent procéder à l'inscription de nouveaux membres et encaisser des sommes au nom de l'association. Les membres de l'association s'engagent à respecter les instructions des managers dans l'espace. La liste des managers de l'association est disponible sur le site internet de l'association.

31/08/2018

Assurance et sécurité

Les membres adhérents doivent fournir une attestation de responsabilité civile lors de leur adhésion.

En adhérant à Eirlab Community, ces personnes s'engagent à suivre les règles de sécurité affichées ainsi que les instructions données oralement par les managers. En particulier, et de façon non exhaustive :

- Porter les équipements adéquats selon les machines (lunettes, masque, casque auditif ...)
- Utiliser l'accès réseau uniquement dans le cadre des activités liées à Eirlab Community
- Ne pas tenter d'installer de logiciels sur les postes informatiques
- Remettre les outils, chaises et tables à leur place avant de quitter les lieux
- Ne pas sortir d'outils de l'espace sans l'accord explicite d'un manager

En cas de détérioration du matériel suite à un non-respect des consignes, les membres s'engagent à son remplacement à leur frais.

Les membres s'engagent à suivre les directives de sécurité de l'ENSEIRB-MATMECA, Bordeaux-INP (condition d'accès au bâtiment etc)